



ENGAGÉES POUR DE MEILLEURES RETRAITES : les revendications du SNEP et de la FSU

Le SNEP et la FSU sont fondamentalement opposés au nouveau projet de réforme des retraites annoncé par le président. Ils défendent à l'inverse des évolutions indispensables et crédibles, pour une réduction des inégalités, gagner de nouveaux acquis pour toutes et tous et des retraites de haut niveau pour toutes les générations.

Améliorer les droits à pension :

- Garantir une retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité
- Mettre fin au système de décote et surcote.
- Intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation.
- Rétablir les droits liés aux enfants (bonifications de trimestres) supprimés par la loi de 2003 et source d'accentuation des inégalités de pension entre femmes et hommes.
- Assurer l'égalité de traitement de la situation des polypensionné-es (carrière sur au moins deux régimes de retraites)

Prise en compte la spécificité d'exercice du métier d'enseignant.e d'EPS (usure professionnelle et fin de carrière).

- Reconnaissance du métier d'enseignant.e d'EPS en tant que professions à risque
- Intégration des enseignant.es d'EPS dans la catégorie active
- Réouverture de la CPA (Cessation progressive d'activité)
- Mise en place de dispositifs d'allègements de services (nouveaux dispositifs concernant la réduction progressive des maxima de service à partir de 55 ans avec maintien du salaire)
- Mise en place de dispositifs d'aménagements de services : à partir de 50 ans permettre des aménagements de service en incluant dans les services (la coordination EPS, coordination de district UNSS, secrétaire d'AS, tutorat de collègues entrants...)
- Suppression de l'imposition d'HSA à partir de 50 ans
- Meilleure prise en compte des impacts des congés maternité et de la nature même des droits ouverts sur les évolutions de carrière et conditions de travail des enseignant.es d'EPS